

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MARS 2018 A 18H15

Appels et pouvoirs

Election du secrétaire de séance : **Yvette DE KONINCK**

Le procès-verbal du conseil municipal du 15 décembre 2017 est approuvé à l'**unanimité**

2018/1/1 - Débat d'Orientations Budgétaires

L'assemblée délibérante doit procéder, chaque année, à un débat portant sur les orientations budgétaires dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif.

Afin de nous permettre de procéder à ce débat, vous trouverez ci-dessous les données financières qui caractérisent la situation actuelle de notre commune, les principales évolutions de nos recettes et de nos dépenses pour l'année 2018 et le programme des investissements qui sera proposé au budget primitif.

LA SITUATION FINANCIERE DE NOTRE COMMUNE

La situation financière de la commune qui vous est présentée ci-après ressort des ratios édités par le Ministère des Finances dans les comptes des communes de l'année 2016.

Ces ratios témoignent de la gestion rigoureuse qui a toujours été la constante priorité des équipes municipales qui se sont succédées ces dernières années. Pour autant, ils ne doivent occulter les difficultés auxquelles notre collectivité se trouve confrontée, comme l'immense majorité des collectivités françaises.

Des foyers très peu imposés

Les taux d'imposition pesant sur les ménages sont inchangés depuis 2011. La pression fiscale sur les foyers dellois reste donc toujours nettement inférieure à celle des communes membres d'une communauté de communes de 5 000 à 10 000 habitants à fiscalité professionnelle unique.

	Taux 2011 Delle	Taux 2012 Delle	Taux 2013 Delle	Taux 2014 Delle	Taux 2015 Delle	Taux 2016 Delle	Taux moyen 2016 des communes de strate de 5 à 10 000 hab. membres d'une Cté à TPU (*)	Taux 2017 Delle
Taxe d'habitation	11,23%	11,23%	11,23%	11,23%	11,23%	11,23%	14.98%	11,23%
Foncier bâti	10,27%	10,27%	10,27%	10,27%	10,27%	10,27%	21.07%	10,27%
Foncier non bâti	36,06%	36,06%	36,06%	36,06%	36,06%	36,06%	56.13 %	36,06%

(*) source : Comptes 2016 des communes – Ministère des finances

La même situation favorable ressort du tableau ci-dessous qui compare les montants des impôts locaux ramenés en euros par habitant

	2015 € / dellois (population INSEE 2014= 5959 hab.) (*)	Moyenne 2015 €/hab. strate de 5 à 10 000 hab membre d'une Cté à TPU (*)	2016 € / dellois (population INSEE 2015= 5911 hab.) (*)	Moyenne 2016 €/hab. strate de 5 à 10 000 hab membre d'une Cté à TPU (*)
Taxe d'habitation	125 € / hab.	197 € / hab.	122 € / hab.	199 € / hab.
Foncier bâti	126 € / hab.	255 € / hab.	128 € / hab.	261 € / hab.
Foncier non bâti	2 € / hab.	8 € / hab.	2 € / hab.	8 € / hab.

(*) Source : Ministère des finances : les Comptes des Communes 2016

Un endettement modéré

Stock de Dette au 31/12	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2016 Moyenne de la strate (*)	2017
	6252 hab.	6159 hab.	6110 hab.	6062 hab.	6026 hab.	6010 hab.	5959 hab.	5911 hab.		hab.
En €/hab.	311	288	281	313	386	462	445	470	842	628

(*) Strate des communes de 5 à 10 000 hab. membre d'un EPCI à FPU

Source : Ministère des finances : les Comptes des Communes 2016

En 2017, la commune a emprunté 1 100 000 euros pour financer ses investissements.

Une capacité de désendettement qui reste conséquente

Ce ratio mesure notre capacité à rembourser le stock de notre dette en y affectant l'intégralité de notre capacité d'autofinancement (CAF) de l'année considérée.

En nombre d'années	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2016 Moyenne Strate	2017
Endettement/ C.A.F. brute	1.67	1.61	1.46	1.38	2.58	3.32	3.62	4.31	4.70	4.57

Pour notre commune, en 2016, il aurait fallu 4.3 années d'autofinancement pour rembourser l'intégralité de notre dette. La moyenne des communes de la strate est de 4.7 années.

Cette situation financière montre que nous disposons encore de marges pour le montage de nos budgets sur lesquels il faudra cependant pallier le désengagement continu de l'Etat.

Madame le Maire présente ensuite l'évolution prévisionnelle de nos principales recettes et dépenses ainsi que les principaux axes d'investissement de l'année 2018.

EVOLUTION DES PRINCIPALES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les dotations et compensations de l'Etat baissent toujours, mais à un rythme moins soutenu

	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	Montant estimé 2018
DGF	1 058 542	1 028 314	960 816	804 856	651 006	553 034	528 000
DSR	119 733	132 971	136 454	148 086	154 971	163 825	166 000
DCTP	77 401	64 766	50 978	33 679	28 562	8 889	2 700
DC TH/TF	85 537	86 034	84 764	91 823	65 721	97 487	102 700
Totaux	1 341 213	1 312 085	1 233 012	1 078 444	900 260	823 235	799 400
<i>Evolution annuelle</i>	-24 571	-29 128	-79 073	-154 568	-178 184	-77 025	-23 835
<i>Evolution cumulée</i>	-24 571	-53 699	-132 772	-287 340	-465 524	-542 549	-566 384

La participation des communes à l'effort de redressement des comptes publics a été suspendue pour 2018. A ce jour, nous sommes dans l'incertitude quant aux modalités de répartition entre les collectivités locales du programme d'économies de 13 milliards d'euros prévu sur la durée du mandat présidentiel.

La compensation des exonérations de taxe d'habitation est prévue pour l'heure selon le même mode de calcul que l'an passé. Ce montant changera avec le surcroît de compensation lié à la suppression progressive de la taxe d'habitation pour 80% des foyers dont la première phase commence en 2018.

Il convient également de prendre en compte le prélèvement que subit notre commune au titre du Fonds de Péréquation Intercommunale et Communale (FPIC). Le législateur définit chaque année l'enveloppe globale de la redistribution à opérer des collectivités les plus riches vers les collectivités les plus pauvres.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution du volume en jeu au niveau national et le montant de la contribution de notre commune.

	FPIC National	FPIC Delle évolution réelle
2012	150 000 000 €	Contribution prise en charge par la CCST
2013	360 000 000 €	
2014	570 000 000 €	851 €
2015	780 000 000 €	6 871 €
2016	1 000 000 000 €	34 480 €
2017	1 000 000 000 €	58 034 €
2018	1 000 000 000 €	60 000 €

Les impôts ménages

Les services de l'Etat ne nous ont pas encore transmis nos bases d'imposition prévisionnelles de 2018.

La seule donnée connue à ce jour est l'augmentation administrative des bases que le Législateur a fixé à +1.1% pour 2018.

Le produit des impôts ménages a ainsi été prévu à 1 517 000 €.

Le reversement de fiscalité par la CCST va rester stable à hauteur de 2 483 000 €

Les autres principales recettes

- les entrées du centre aquatique ont été prévues à hauteur de 250 000 euros suite à une année 2017 perturbée par la fermeture de l'établissement pour travaux (130 000 euros ont été encaissés en 2017)
- le revenu des immeubles : 253 000 euros, reste au niveau de l'an passé,
- les participations de la CAF : 177 000 euros sont en diminution de 28 600 € du fait de l'encaissement par les Francas, au lieu de la commune, des prestations liées aux activités périscolaires. Cette somme sera retirée de la subvention accordée à l'association,
- les droits de mutation : 105 000 euros, soit un peu en dessous du montant réalisé en 2017 de 108 100 €,
- le fonds de concours de fonctionnement de la CCST reste identique à 83 000 euros,
- les recettes des activités périscolaires ont été prévues à 91 500 € (91 200 € en 2017).
- les recettes que procurent nos 126 parts « *Aéroparc* » sont espérées à 68 000 euros, soit un montant identique à celui de 2017,

- le fonds national de garantie individuelle de ressources (FNGIR) devrait rester à 44 000 euros,
- la taxe sur les pylônes : 38 000 euros augmente légèrement (37 000 euros en 2017)
- le fonds de soutien aux rythmes scolaires devrait passer de 29 800 € en 2017 à 15 000 € en 2018 du fait du retour à la semaine de 4 jours.

EVOLUTION DES PRINCIPALES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Pour être pertinentes, les comparaisons entre les dépenses du compte administratif 2017 et celle du budget primitif 2018 doivent tenir compte de la fermeture du centre aquatique en 2017.

Les comparaisons présentées, ci-dessous, ont été faites en remplaçant les dépenses 2017 du centre aquatique (minorées du fait de la fermeture) par les dépenses de 2016.

Sous cette réserve et dans l'état actuel de préparation du budget, les principaux chapitres évoluent comme suit :

Les rémunérations du personnel : 3 262 000 €

Elles diminuent de 65 000 €, par rapport à l'année 2017.

Cette diminution est permise par la poursuite d'un suivi rigoureux de l'évolution du nombre des employés de la commune.

Chaque départ de la collectivité fait l'objet d'un examen attentif, au cas par cas, visant à savoir si les services peuvent être organisés différemment afin de ne pas avoir à remplacer.

Il convient de préciser que cette évolution à la baisse du volume global des rémunérations ne prive pas les agents de progresser dans leur carrière par des avancements de grade à rythme maintenu identique à celui des dernières années au travers des ratios de promotion définis par le Conseil municipal.

Les charges à caractère général (Chap. 011) : 1 380 000 €

Elles diminuent de 6 000 €, par rapport à 2017.

➤ Les comptes 60 « Achats » :

A noter : - Une modification de la réglementation associée à la réhabilitation du centre aquatique permettent une économie de 8000 euros en ne réalisant plus qu'une vidange par an au lieu de deux.

➤ Aux comptes 62 « Autres services extérieurs » :

A noter : - Une diminution de 10 000 euros du compte « location mobilière » du fait de l'achat d'une nacelle.

Les autres charges de gestion courante (Chap. 65) : 1 004 000 €

Elles sont en diminution de 46 000 € par rapport à 2017.

Jusqu'à présent la collectivité a absorbé l'intégralité des baisses de dotations de l'Etat, avec les conséquences que l'on sait sur la baisse de notre autofinancement. Aussi, il est envisagé de demander aux associations possédant des fonds propres un effort au regard d'une baisse de subvention qui sera étudiée au cas par cas.

Les charges financières (Chap. 66) : 52 000 €

Chapitre prévu en augmentation de 17 000 euros par rapport au compte administratif 2017. Le taux variable Euribor 3 mois est actuellement à -0.3%. Notre prévision a été établie sur la base d'un taux de +0.3%, soit 6 300 euros inscrits à titre de précaution.

A titre d'information, la typologie de notre dette est la suivante :

Type de taux	Montant au 31/12/2017	%
Taux fixe	1 818 083 €	49,31%
Taux révisable	1 868 937 €	50,69%
Total	3 687 020 €	100,00%

RESULTAT PREVISIONNEL DE FONCTIONNEMENT

Le tableau ci-dessous présente le montant annuel de notre autofinancement selon le mode de calcul du Ministère des Finances dans les comptes des communes.

	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2017 corrigé	BP 2018
Recettes réelles	6 995	6 800	6 588	6 571	6 334	6 442	6 287
Dépenses réelles	6 095	5 967	5 856	5 926	5 709	5 869	5 766
CAF de N	900	833	732	645	625	573	521
Part de CAF des années antérieures (résultat ou provision)	0	200	600	500	700	700	500
Reprise de provisions					200	200	0
Dotation aux provisions					500	500	0
CAF totale disponible	900	1 033	1 332	1 045	1 025	973	1021
Remboursement en capital des emprunts	77	113	126	135	151	151	184
Remboursement avance FCTVA					37	37	37
CAF nette	823	920	1 206	910	837	785	830

Il est précisé au conseil municipal que les 500 000 euros inscrits en 2018 sur la ligne « *part de CAF des années antérieures* » sont issus de la provision effectuée en 2017 et visant à conserver des fonds disponibles en prévision de futures diminutions de dotations du type « participation à l'équilibre des comptes publics ».

PROGRAMME DES INVESTISSEMENTS 2018

Pour 2018, l'exécutif de la collectivité propose donc au conseil municipal de retenir un programme portant sur des investissements utiles au développement de la commune et nécessaires à la satisfaction des citoyens.

Comme annoncé par Madame le Maire en propos liminaires nos investissements s'organiseront selon différentes thématiques :

Améliorer le cadre de vie et la mobilité

- Achever la construction de la passerelle piétonne et cycle sur la rivière pour relier la gare au quartier de l'Allaine,
- Réhabiliter une zone pavée de la rue des écoles, (devant la couturière)
- Poursuivre les économies d'énergie sur l'éclairage public,

- Augmenter et entretenir notre patrimoine forestier
- Initier un programme triennal d'acquisition de véhicules utilitaires électriques,
- Compléter notre dispositif de vidéosurveillance.

Rendre nos bâtiments accessibles aux personnes à mobilité réduite

- Mise en accessibilité du bâtiment loué au trésor public,
- Mise en accessibilité des tennis couverts,
- Mise en accessibilité des toilettes de l'école des Sittelles,
- Mise en accessibilité de l'école des Marronniers,
- Lancer les études pour réalisation d'un ascenseur à l'école des marronniers

Améliorer le patrimoine communal :

- Poursuivre la réhabilitation de la salle des fêtes et sa mise en accessibilité,
- Continuer à participer financièrement aux ravalements de façades, toitures, grilles, portes d'entrée,
- Réhabiliter les menuiseries des logements de la rue Claret (gendarmerie)
- Lancer une étude pour la rénovation des galeries de la mairie
- Désigner un programmiste pour la création du nouveau gymnase,
- Renforcer notre dispositif de stockage d'eau de pluie pour l'arrosage estival,

Soutenir l'économie

- Réfection de la toiture du bâtiment industriel loué à l'entreprise ETS,
- Poursuivre la création du quartier des Hauts de l'Allaine,
- Améliorer la signalétique des parkings, commerces et bâtiments publics,
- Favoriser l'implantation d'un marché en semaine, au centre-ville

En termes financiers, nos investissements 2018 seront constitués de :

- 741 000 € de travaux engagés en 2017 et qui s'achèveront en 2018. (156 000 € de subventions restent à percevoir pour leur financement),
- d'une enveloppe de travaux nouveaux de l'ordre de 1.1 millions d'euros.

Concernant le résultat de fonctionnement de l'exercice 2017, il sera proposé au conseil municipal d'affecter l'intégralité des 768 589.51 euros de notre excédent de fonctionnement au financement de nos investissements.

Compte tenu de cette affectation, de l'autofinancement prévisionnel de l'exercice 2018 et des ressources propres d'investissement (TLE, FCTVA) l'équilibre de la section d'investissement devrait nécessiter environ 300 000 euros d'emprunt pour un montant total de dépenses de 2 millions d'euros.

Cette présentation faite, le Conseil municipal est appelé à débattre de ces orientations budgétaires pour l'année 2018.

Avant le débat, Madame le Maire a exposé lors d'un préambule les grands objectifs des orientations budgétaires.

Madame le Maire :

« Mesdames et Messieurs les élu(e)s, Chèr(e)s collègue(s),

Le budget 2018 de la ville de Delle sera à nouveau optimisé pour faire face aux différentes pertes de ressources financières de ces cinq dernières années soit 511 500 € depuis 2012 (ou 1,360 millions en cumulé) et répondre aux enjeux de qualité de vie et de qualité des services publics Dellois.

Cette politique financière repose d'abord sur le choix de ne pas augmenter la fiscalité, impliquant ipso facto pour 2018 le recul du volume des dépenses votées.

Cette gestion témoigne à nouveau du sens de la responsabilité financière de l'exécutif face au recul des dotations de l'Etat.

Afin de préparer l'avenir, les objectifs de gestion sont résolument orientés sur le maintien des capacités financières d'investissement. L'emprunt sera nécessaire même si notre capacité d'autofinancement diminue, nous restons en dessous de notre strate de référence pour l'endettement. Certaines villes, moins prudentes que nous, n'ont plus cette possibilité d'emprunter et n'ont plus l'oxygène nécessaire pour se tourner sereinement vers l'avenir.

L'administration a été mandatée pour ajuster les dépenses de fonctionnement et les rationaliser. En conséquence, je vous présenterai les propositions que la Municipalité a retenues avec une baisse du fonctionnement d'environ 100 000 € en année corrigée (Centre aquatique 2017)

La collectivité a absorbé jusqu'à aujourd'hui les diminutions de subventions de l'état, cela ne devient plus possible nous devons avoir un engagement collectif dans cette recherche d'amélioration de notre fonctionnement et cela impliquera de demander un effort partagé aux partenaires associatifs. Pour autant l'effort demandé prendra en compte les situations individuelles et je veillerai à ce qu'en contrepartie on valorise, et on renforce notre soutien logistique à la vie associative pour que cela ne la mette pas à mal.

Même en avançant ces décisions dynamiques, cela ne suffit pas et je tiens à développer plus encore cette culture de l'efficacité et d'économies qui se traduira par des choix difficiles.

C'est bien tout le rôle de ce rapport d'orientation budgétaire que d'identifier les pistes opérationnelles pour organiser le dialogue politique et le dialogue de gestion.

Les orientations stratégiques qui vous sont proposées reposent sur une vision allant jusqu'à la fin de ce mandat et sur nos valeurs que je souhaite réaffirmer.

Nous maintiendrons, en les ajustant s'il le faut, tous les services publics Dellois avec le même niveau de qualité voir en le modernisant quand cela sera nécessaire.

Nous devons maintenir l'entretien de notre patrimoine, le rendre accessible, le moderniser comme avec les TNI de nos écoles. Les économies d'énergie doivent se poursuivre à travers, par exemple, le changement de l'éclairage public. Le cadre de vie des Dellois doit rester notre priorité absolue cela passe par l'entretien des voiries, en passant par l'offre de services mais aussi à la sécurité de nos concitoyens.

Je précise d'emblée une difficulté, le seul bémol que constitue le centre aquatique et il faut dire que la ville n'a plus les moyens de conserver cet équipement sous cette forme de gestion. Je

souhaite me montrer innovante et offensive et en 2018, il nous faudra ensemble trouver l'issue la plus favorable à ce dossier dans l'intérêt de la population et des usagers qui ne sont pas que Dellois.

Les pistes sont simples : transférer à la communauté de communes dans le cadre d'un accord financier équitable et maîtrisé, s'orienter vers une délégation de service public, fermer. Ces trois pistes seront explorées et je ne veux pas avoir de tabous lorsqu'il s'agit de 650000€ annuel.

Je ne laisserai pas le budget se dégrader et nous maintiendrons les capacités financières à moyen terme si bien que les nouvelles baisses attendues des dotations de l'Etat seront compensées par des économies que je vais vous lister pour les plus significatives : les chapitres 11, 12 et 65 seront les principaux leviers permettant le maintien de nos marges de manœuvres dans ce contexte national.

Je suis également préoccupée par les capacités d'actions des services et nous aurons en 2018 à définir un schéma de ressources humaines global, impliquant la mise en œuvre d'un régime indemnitaire plus moderne, le RIFSEEP. Cet outil permettra de valoriser l'implication des agents dans l'atteinte de leurs objectifs.

Les agents partants à la retraite continueront à ne pas être systématiquement remplacés. Les services de la communes concernés par les départs, seront concertés en amont pour des réorganisations ciblées. Il est primordial d'instaurer un dialogue social efficace en soutien de nos objectifs et permettant d'avancer vers cet équilibre.

Concernant nos capacités d'investissement, je prévois le volume financier de 1,8M pour 2018 dont 1M de nouveaux projets.

Ils seront répartis pour répondre à trois enjeux prioritaires :

- Le Cadre de vie : Fin de la passerelle, voiries, éclairage public, vidéosurveillance
- L'accessibilité : Dans les écoles, la salle des fêtes et la trésorerie
- La maintenance générale, les opérations de rationalisation et les moyens d'actions : logements gendarmerie, mutualisation des achats, standard, études (gymnase, galeries...)

Les équipes sont chargées d'exécuter ces programmes selon le calendrier que la municipalité approuvera à l'issue du vote du budget.

Concernant les grands projets, je veux souligner que le recul général des financements de l'Etat nous oblige à repréciser nos priorités et à imaginer de nouvelles formes de partenariats financiers :

- Pour le gymnase, ce projet ne pourra se construire qu'avec la Région et le Département, l'alternative serait sinon de se tourner vers un décalage du projet ou d'opter pour une rénovation ambitieuse. Cette année, nous prévoyons une étude auprès d'un conducteur d'opération qui définira au mieux ce projet pour aller le défendre auprès de partenaires institutionnels.
- Pour l'habitat, le programme indispensable de logement et des aménagements induits sur la ZAC des Hauts de l'Allaine ne peuvent pas être acceptés en l'état. Il convient de consolider ce dossier et d'en redessiner la structure financière afin qu'elle corresponde à nos moyens.

De manière plus transversale et territoriale, la commune se positionne en acteur de proximité au monde économique de l'artisanat, du commerce et de l'industrie et je suis engagée sur des projets de signalétique, d'animations et de dynamisation commerciale en lien étroit avec le monde économique.

Je tisse un réseau de partenariats avec les acteurs du secteur notamment les professionnels Dellois et les organismes consulaires. Les premiers retours sont positifs et laissent apparaître le potentiel d'évolution.

L'attractivité d'une commune dépend de sa qualité de vie, de ses services mais aussi de ses

professions médicales. Là aussi, je souhaite en 2018 mettre l'accent sur l'accès à la santé pour tous et défendre l'intérêt pour un professionnel de venir s'établir sur Delle. Cela se fera avec eux et avec le soutien de l'ARS. Nous retrouverons au budget des supports de communication.

De plus, je vous rappelle que nous sommes inscrits aux côtés des communes de Beaucourt et de Grandvillars dans le programme de revitalisation des centres bourgs. Cela se traduit pour 2018 par une étude de programmation qui a commencé début de ce mois. Cette étude correspond à la deuxième phase. Pour mémoire, la première phase de cette démarche a permis de valider la candidature commune des 3 bourgs centres du Sud Territoire, sous l'égide de la Communauté de Communes. La troisième phase comprendra la négociation du contrat avec la Région d'une durée de 3 ans avec une enveloppe mobilisable, par bourg-centre concerné, de 750 000 €.

Nos orientations budgétaires doivent répondre aux attentes des Dellois. Notre politique sociale continuera à soutenir la parentalité, l'enfance, les seniors et l'emploi et aura pour vocation à se décliner en actions et en projets selon chacune de ces thématiques. Celles-ci animeront la vie Delloise tout au long de l'année.

Mesdames et Messieurs les élus, Mes chers collègues, l'analyse fine, visant à optimiser chaque euro dépensé par la collectivité sera poursuivie mais, même si cela demande de faire des choix courageux, nous devons garder confiance en l'avenir de notre commune pour relever les défis qui nous sont lancés !

Je vous remercie de votre attention et je passe la parole à Mr HELLE qui va vous présenter le rapport support à ces orientations budgétaires avant d'ouvrir le débat. »

Madame le Maire remercie Monsieur HELLE, adjoint aux finances pour la présentation de ce rapport et déclare le débat ouvert.

Elle donne la parole à Monsieur GOUGEON, conseiller municipal d'opposition :

Monsieur GOUGEON : Tout d'abord, une réaction vis-à-vis du préambule de Madame le maire : c'est étonnant car on peut constater une évolution dans la position et le langage. Ce n'est plus ni l'optimisme béat ni l'autosatisfaction de votre prédécesseur pour qui tout allait bien malgré nos mises en garde répétées.

Vous avez constaté que les affaires vont mal avec une baisse des recettes et une augmentation des dépenses et vous avez abordé des thèmes dignes de l'opposition et que nous soulignons depuis plusieurs années comme :

- la responsabilité financière
- l'emprunt nécessaire
- l'effort partagé avec les associations
- la culture de l'efficience
- une vision jusqu'à la fin du mandat
- la sécurité
- le problème du centre aquatique
- un effort au niveau des ressources humaines avec le non remplacement systématique des départs à la retraite
- la consolidation du dossier de la ZAC des Hauts de l'Allaine ...

Tout cela nous surprend beaucoup, nous n'avons jamais entendu ce langage et cela conforte nos idées sur des points abordés depuis des années.

En ce qui concerne les comptes présentés par Monsieur HELLE, il y a des précautions de langage compte tenu des difficultés liées à la baisse des ressources, tout le monde le sait mais c'est bien de l'avoir souligné. Nous l'avons fait remarquer l'an passé et c'est de la lucidité.

Cependant, on constate aujourd'hui que ce n'est pas suffisant.

Les comptes 2017 se sont encore dégradés et pas grand-chose n'a été fait pour y remédier.

Si je compare par rapport à 2012, les recettes ont baissé de - 8,39 % et les dépenses ont augmenté + 4,61 % dont les frais de personnel de + 10,06 %, cela n'est pas un signe de bonne gestion.

Nous avons bien noté des projets pour remédier à tout cela en 2018.

Nous avons aussi relevé un petit effort en 2017, mais insuffisant, c'est la première fois que cela arrive, c'est donc à souligner.

Pour 2018, c'est un budget un peu laborieux et peu efficace que vous nous présentez, les mesures mises en place ne permettront pas d'améliorer la situation.

Un effort est fait, mais encore insuffisant, cela se dégrade encore. Il est clair que d'un côté on note une baisse des ressources et de l'autre, une stagnation des dépenses.

Concernant l'endettement, je mettrai un bémol à l'optimisme de Monsieur HELLE, l'endettement par habitant a augmenté de 123 % par rapport à 2012 et on peut expliquer que, même si cet endettement est encore peu élevé, on se rapproche dangereusement de la moyenne nationale.

Dernier point, un reproche concernant l'autofinancement.

Nous demandons à Madame le Maire de mettre fin à la petite cavalerie qui consiste à nous faire croire que l'autofinancement reste à un niveau élevé (830 000 euros), alors qu'il ne sera que de 521 000 euros en 2018, à comparer au 1 378 000 euros de 2012, donc un autofinancement réel divisé par 2,64 !

Les 830 000 euros annoncés ne le sont que grâce à la récupération en 2018 d'une provision de 500 000 euros faite en 2017, et cela dure ainsi depuis 2014 !

La récupération d'une provision n'est pas une recette ! Et nous regrettons que vous utilisiez chaque année les mêmes 500 000 euros depuis 4 ans !

Madame le Maire donne la parole à Monsieur HELLE, adjoint au maire :

Monsieur HELLE : C'est un produit d'épargne, arrêtez de comparer avec l'année 2012, année où l'on a transféré l'assainissement à la CCST.

Prenez l'année 2013 et 2018 :

	Recettes	Dépenses
2013	6 995 000	6 000 000
2018	6 200 000	5 700 000

J'aurais tendance à dire que nos recettes diminuent et le jour où on aura peut-être transféré le centre aquatique, il y aura 700 000 euros de moins en fonctionnement.

Il y a une provision de 500 000 euros et c'est donc une gestion plutôt saine.

Une intervention est faite par Madame le Maire :

Madame Le Maire : C'est une provision répétée, mais c'est plutôt rassurant.

Pour en revenir à votre début de propos, Monsieur OSER a les épaules larges et le changement de Maire n'a pas changé la majorité, c'est dans la continuité. La façon de m'exprimer est différente, mais je n'invente rien par rapport à ce qui a été fait par ce dernier.

Par ailleurs, je me réjouis que l'on puisse trouver des accords sur les thématiques de mes propos liminaires.

En ce qui concerne les ressources humaines, les frais sont en augmentation, mais on nous impose au niveau des agents des prises en compte comme la revalorisation du point d'indice, des avancements de grade...

Vous pointez une augmentation de 122 %, les chiffres on leur fait dire ce que l'on veut : si on part de très bas, on arrive vers les niveaux de référence de la strate et on est en-dessous.

Si vous regardez toutes les communes environnantes, vous vous rendrez compte que la gestion de la commune est plutôt saine.

Madame le Maire redonne la parole à Monsieur GOUGEON :

Monsieur GOUGEON : OK, mais c'est la présentation qui n'est pas saine. On ne partage pas la présentation qui est faite de la provision de 500 000 euros, on ne les a gagnés qu'une seule fois.

Madame Le Maire : Quand je vous écoute, j'ai l'impression qu'on les cache !

Madame le Maire donne la parole à Monsieur BOUR, adjoint au maire :

Monsieur BOUR : Nous n'avons pas augmenté les impôts locaux, c'est très important pour les dellois.

Nouvelle intervention de Monsieur GOUGEON :

Monsieur GOUGEON : En ce qui concerne les investissements, on manque de précision sur les chiffres, on constate essentiellement des investissements d'entretien, de rénovation, de sécurité, ce n'est pas de l'investissement structurant, mais on est d'accord qu'il n'y a pas aujourd'hui les moyens de le faire.

Il n'y a pas de souci particulier, la seule chose, c'est qu'une partie des dépenses prévues en 2017 n'a pas été réalisée et cela permet de repousser à nouveau les 500 000 euros !

Un point intéressant dans ce programme : le gymnase. Il y a deux gymnases à Delle et ils sont tous les deux en mauvais état et donc à remplacer.

Madame le Maire : Effectivement, ils sont très énergivores, non réglementaires... Si l'on veut solliciter des subventions, notamment de la Région et du Département, il faut que le projet soit bien ficelé. Mais au niveau du Département, sachez que l'on passe dans les dernières années, nous ne sommes pas prioritaires.

Madame le Maire donne la parole à Monsieur OSER, conseiller municipal de la majorité :

Monsieur OSER : c'est une idée partagée depuis des années.

Monsieur GOUGEON : est-ce que l'on partage l'idée de faire un seul gymnase ?

Madame le Maire donne la parole à Monsieur ROY, adjoint au maire :

Monsieur ROY : On construit un nouveau et on en garde un des deux pour pouvoir satisfaire toutes les occupations, plutôt celui de la cité scolaire. Techniquement, un seul n'est pas suffisant.

Madame le Maire donne la parole à Madame BARTHOULOT, conseillère municipale de l'opposition :

Madame BARTHOULOT : Vous évoquez la désignation d'un programmeur, il intervient un fois qu'un projet est déjà bien avancé, il s'occupe de la faisabilité de projet.

C'est un projet assez consensuel qui concerne tout le monde. Clairement, il y a quelque chose qui est en place et vous allez faire appel à un programmeur, j'aimerais être associée à plusieurs titres à ce projet pour pouvoir apporter mes idées.

Je ne sais pas où vous en êtes, mais au vu des fiches de l'ONISEP, j'ai vu qu'un programmeur ce n'était pas donné, et il faut faire attention au coût que cela engendrerait : 15 000 à 150 000 euros, ce n'est pas rien.

La parole est à nouveau donnée à Monsieur ROY :

Monsieur ROY : C'est un conducteur d'opérations avec mission de programmeur qui suivra l'intégralité du projet.

En fait, c'est environ 1 % du montant global du projet.

Madame le Maire indique qu'elle s'est entretenue avec une Ministre lors de son passage, que le CNOS existe toujours, qu'il faut faire une demande et que c'est le bon moment pour aller chercher des subventions.

Plusieurs interventions ont lieu :

Monsieur GOUGEON : compte-tenu de la dimension du projet, vous allez sans doute créer une commission à laquelle on proposerait nos services.

Madame le Maire : je le sais d'autant plus qu'on a déjà échangé avec Madame BARTHOULOT et je sais qu'elle pourrait nous apporter ses compétences en la matière compte tenu des nombreux gymnases qu'elle a déjà fréquentés.

Monsieur Gougeon : Si il y a une commission officielle pour en discuter au fur et à mesure de l'avancée, nous proposons 2 personnes de l'Opposition.

Madame le Maire : si vous êtes 2, cela ne me pose pas de problème, mais je pense que là où on en est, proposer à Madame BARTHOULOT de pouvoir s'associer à cette réflexion, cela a du sens.

Monsieur Gougeon : on pourrait, s'il y a des informations nouvelles, en parler lors des conseils municipaux.

Madame le Maire clôt les débats et demande au conseil municipal de procéder au vote.

RAPPORT ADOPTE A LA MAJORITE AVEC 21 VOIX POUR ET 7 ABSTENTIONS :
Mmes THOMAS, BARTHOULOT, MARCHET ET Mrs GOUGEON, ROUSSE, SAMBOL et FURRER.

2018/1/2 - Tableau des effectifs

Le conseil municipal a décidé à l'**unanimité**
de créer les postes suivants :

- 1 poste d'adjoint administratif à 17,5/35^{ème},
- 1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints administratifs à TC,
- 2 postes dans le cadre d'emploi des adjoints techniques à TC,
- 1 poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à TC dans le cadre des avancements de grade,

de fermer les postes suivants :

- 1 poste d'adjoint administratif à 8/35^{ème} à compter du 1^{er} avril 2018
- 1 poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à TC à compter du 1^{er} avril 2018
- 1 poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe à TC à compter du 1^{er} juin 2018
- 1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à TC à compter du 1^{er} avril 2018
- 1 poste d'adjoint administratif à TC

2018/1/3 - Entretien des espaces verts : CHAMOIS

Les élus ont décidé, à l'**unanimité**, de confier pour 2018 l'entretien de certains terrains à l'association d'insertion CHAMOIS pour un montant de 49 897,32 euros.

2018/1/4 - Intervention de l'ESAT pour l'entretien de terrains : tarifs 2018

A l'**unanimité**, les élus ont décidé de confier à l'Etablissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT) des travaux d'entretien des espaces verts de la commune et ont adopté la tarification 2018 proposée.

2018/1/5 - Convention SERTRID

Le conseil municipal est appelé à valider les conditions tarifaires proposées par le SERTRID concernant le traitement des déchets que la commune collecte sur le domaine public.

Délibération adoptée à l'unanimité

2018/1/6 - Avance de subvention – Delle Animation

A l'**unanimité**, le conseil municipal a décidé le versement d'une avance de subvention d'un montant de 30 000 euros à Delle Animation.

2018/1/7 - Servitude de passage pour réseau ErDF sur la parcelle BS 197 (place Lorentz)

Les élus se sont prononcés de manière **favorable** à la signature d'une convention de servitude de passage pour Enedis sur la parcelle BS197 (place Lorentz) dans le cadre de la construction de deux bâtiments d'habitation collective.

2018/1/8 - Participation de la collectivité aux contrats de prévoyance des agents

A l'**unanimité**, les élus ont :

Décidé de PARTICIPER, à compter du 1^{er} janvier 2018, à la couverture prévoyance souscrite, de manière individuelle et facultative auprès d'un organisme labellisé, par les agents titulaires et stagiaires,

Décidé de VERSER aux agents ayant justifié de leur adhésion à une offre de mutuelle labellisée en complémentaire prévoyance une participation financière d'un montant unitaire mensuel de 5 €

Décidé DE PREVOIR la dépense correspondante au budget primitif 2018.

2018/1/9 - Liste des décisions

Le conseil municipal a **donné acte** de la communication des décisions prises par Madame le Maire en vertu de l'article L.2122-22 du code général des collectivités locales :

N° 19/2017	Demande de subvention auprès de la Préfecture pour la sécurisation des écoles
N° 20/2017	Mise à disposition du gymnase de la Cité scolaire et du Centre aquatique au SDIS
N° 21/2017	Convention de mise à disposition gratuite du chalet aux associations delloises
N° 22/2017	Emprunt de 700 000 euros auprès de la Banque Postale pour équilibrer la section investissement 2017
N° 23/2017	Convention passée avec Socotec pour l'entretien du grill technique de la Halle des 5 Fontaines
N° 01/2018	Location d'un logement 5 rue Eugène Claret à compter du 1 ^{er} janvier 2018 à M. GENARD Anthony
N° 02/2018	Mise à disposition du minibus aux Associations Delloises
N° 03/2018	Mise à disposition de matériel pédagogique aux Ecoles
N° 04/2018	Demande de subvention à la CAF pour le projet Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP)
N° 05/2018	Convention de mise à disposition de salles de la Maison des Remparts aux associations utilisatrices

Sandrine LARCHER
Maire de DELLE